

Territoire d'Énergie Isère

DÉCISION DU PRESIDENT N° 2020-055

Objet : Conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'Eclairage Public

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Les communes de BILIEU ; BREZINS ; DIEMOZ (2) ; FRENEY D'OISANS (LE) ; LONGECHENAL ; MONTCARRA ; MONTEYNARD ; PLATEAU DES PETITES ROCHES (2) ; ST CLAIR DE LA TOUR ; ST ONDRAS ; TREFFORT et VILLAGES DU LAC DE PALADRU ont saisi TE38 pour assurer les études et les travaux sur leur réseau d'éclairage public.

Ces communes sont adhérentes à TE38, pour la compétence réseaux de distribution publique d'électricité.

Les statuts de TE38 permettent la réalisation de cette maîtrise d'ouvrage déléguée d'éclairage public, s'agissant d'une compétence optionnelle du Syndicat.

Une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée bipartite entre TE38 et la commune permet de formaliser les compétences et les interventions de chacun, ainsi que les flux financiers.

Monsieur Bertrand LACHAT, Président de TE38 :

DÉCIDE

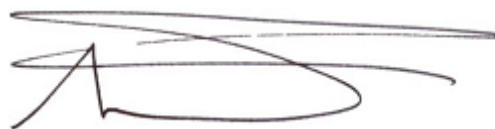
- De signer les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'Eclairage Public, selon les modalités décrites ci-avant, sur le territoire des communes de :
- ✓ BILIEU : EP - Enfouissement route de Montferrat Tr1 + Tr2
 - ✓ BREZINS : EP - Extension rue Marguets
 - ✓ DIEMOZ : EP - Grange Neuve
 - ✓ DIEMOZ : EP - Lavandières
 - ✓ FRENEY D'OISANS (LE) : EP - Rénovation Tr3
 - ✓ LONGECHENAL : EP - rue de la Paroisse
 - ✓ MONTCARRA : EP - Rue des Fontaines
 - ✓ MONTEYNARD : EP - Rénovation Tr1
 - ✓ PLATEAU DES PETITES ROCHES : St Hilaire du Touvet : EP - Les Châtaîns
 - ✓ PLATEAU DES PETITES ROCHES : St Pancrasse : EP - Chemin de St Pierre
 - ✓ ST CLAIR DE LA TOUR : EP - suite enfouissement Charpenay - ENEDIS
 - ✓ ST ONDRAS : EP - Rénovation EP
 - ✓ TREFFORT : EP - Projet mâts solaires pour moloc (3 sites)
 - ✓ VILLAGES DU LAC DE PALADRU : EP - Cœur de Village Tr1

Conformément à l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, la présente décision sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, notifiée aux membres du Bureau par courriel et rendue compte lors de la prochaine séance du Bureau.

Fait à Grenoble, le 18 mai 2020

Le Président,

M. Bertrand LACHAT



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SEDI

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2020055
Date de la décision:	2020-05-18 00:00:00+02
Objet:	Conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée EP 2020
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.3 - Conventions de Mandat
Identifiant unique:	038-253804025-20200518-2020055-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-253804025-20200518-2020055-DE-1-1_0.xml	text/xml	888
nom de original:		
055 PT 2a - DP - CONV MOD EP.pdf	application/pdf	199203
nom de métier:		
99_DE-038-253804025-20200518-2020055-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	199203

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 mai 2020 à 07h45min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 mai 2020 à 07h45min34s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 mai 2020 à 07h45min36s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 mai 2020 à 07h50min59s	Reçu par le MI le 2020-05-19